

Date: 04.10.2012

**La Côte** lacote.ch

Ets Ed. Cherix SA  
1260 Nyon 1  
022/ 994 41 11  
www.lacote.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 8'730  
Parution: 5x/semaine



N° de thème: 862.36  
N° d'abonnement: 1089773  
Page: 5  
Surface: 39'176 mm<sup>2</sup>

**PRANGINS** Le bâtiment des Papillons a ouvert ses portes.

## Douze logements protégés se sont ouverts aux élus



Une visite des logements protégés de Prangins a été organisée pour les élus de la région. GLENN MICHEL


**PHILIPPE CADOUX**

phcadoux@lacote.ch

«Nous pensons avoir atteint notre objectif de mixité sociale. Et comme le thème du logement, subventionné ou protégé, est d'actualité, cette visite est une façon de partager notre expérience avec les autres communes.» Martine Baud, municipale en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à Prangins, s'est réjouie de l'intérêt porté ce mercredi après-midi autour des douze logements protégés, sis sur un terrain communal d'utilité publique, à la route de Bénex.

Trente élus issus de douze communes du district de Nyon ont fait le déplacement et amené leur lot de questions: l'aménagement intérieur adapté aux personnes à mobilité réduite, les conditions d'attribution et les conditions cadres pour l'élaboration d'un tel projet ont nourri les discussions.

**Loyer aligné aux prestations complémentaires**

Les appartements respectent des normes strictes tant en superficie selon les pièces, les aménagements spécifiques pour les personnes à mobilité réduite et en fauteuil roulant. Oscillant de 50 m<sup>2</sup> (deux-pièces) à 108 m<sup>2</sup> (quatre-pièces), les habitations sont à 80% occupées par des personnes à mobilité réduite (des aînés, mais aussi des jeunes), dont les loyers se basent sur les tarifs de remboursement des prestations complémentaires. Les locaux se-

## Les bénéficiaires sont à 25% des Pranginois et à 80% des personnes à mobilité réduite.

ront également occupés à hauteur de 25% par des Pranginois. La commission d'attribution a du sélectionné selon des critères stricts.

**Le Vaud peine à remplir ses logements**

Deux logements sont toutefois ouverts au marché libre, dont celui des concierges, favorisant une mixité sociale et intergénérationnelle. Dans le cadre des prestations, l'emploi à 25% d'une référente sociale par Pro Senectute s'occupera de l'animation et du lien social. «Il faut bien prendre conscience que les bénéficiaires de ces logements sont assez autonomes pour vivre seuls, mais les prestations permettent de repousser une entrée en EMS, tout en considérant que la vie dans son ancien domicile n'est plus réaliste», souligne Philippe Diesbach, directeur de la coopérative Cité Derrière, partenaire de la commune dans cette réalisation en droit de superficie.

Parmi les communes représentées, celles de Le Vaud qui possède sept logements protégés. Chantal Landeiro, municipale, et Annick Steimer, responsable de la struc-

ture vaulis, ont pu comparer leur résidence à la celle de Prangins: «Le cahier de prestations chez nous est plus important et pourtant nous n'avons que deux logements protégés occupés. Je pense qu'il est difficile pour les aînés du village de quitter leur maison et notre éloignement géographique peut expliquer en partie cette situation», analyse Annick Steimer. Le municipal de Gingins, Jean-Marie Sonney, trouve le concept intéressant: «Notre commune aimerait plutôt offrir des logements à loyers modérés, mais avec la contrainte d'évolution démographique à 15% jusqu'en 2023, nous déplorons ne rien pouvoir faire en ce sens.» Au contraire, Danièle André, municipale à Saint-Cergue, estime que la commune n'a pas les moyens, alors qu'il y avait un projet d'habitations intergénérationnel.

**PROJETS SUR LES RAILS À GLAND ET SAINT-PREX**

A proximité immédiate de la gare, la Ville de Gland entreprendra, par l'intermédiaire de la coopérative Cité Derrière, la construction d'un immeuble intergénérationnel de 19 appartements avec une garderie. Une partie de ces logements répondront aux normes des logements protégés. Le chantier débutera d'ici la fin de l'année.

A Saint-Prex, 17 logements pourront être construits dont 9 appartements protégés pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. Une garderie comprenant plus de 60 places sera également intégrée. Le chantier débutera au printemps 2013.